



RESSOURCES ROBEX INC. : Record de production mensuelle pour le mois d'août, remboursement partiel des débetures non convertibles et obtention de permis d'exploration

QUÉBEC, 13 sept. 2019 -- Ressources Robex Inc. (« Robex » et/ou « la Société ») (TSXV : RBX / FWB : RB4) est heureuse d'annoncer un nouveau record de production attribuable d'or pour le mois d'août de 164 kg (5 273 oz), comparativement au dernier record enregistré de 158 kg (5 080 oz) en juillet dernier tout en remerciant ses collaborateurs de Nampala qui ont contribué à cette production.

Permis d'exploration au Mali :

Au cours du premier trimestre de 2019, deux permis d'exploration sont arrivés à échéance, soit Sanoula et Mininko. Un travail de fond a été initié en matière d'exploration et d'explication de la stratégie de développement du Groupe.

Ce travail a permis d'obtenir récemment :

- La réattribution du permis d'exploration de Sanoula (Cercle de Keniaba) ; et
- L'attribution d'un nouveau permis d'exploration dans le secteur de Diangounté-Nord (Cercle de Kayes).

Pour mémoire, ces nouvelles positives coïncident avec le renforcement tant en nombre qu'en compétence des équipes internes spécialisées en géologie au Mali et la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'exploration comprenant une carothèque de 700 m², des ateliers d'analyses et des bureaux pour les géologues permanents.

Robex tient à remercier les autorités maliennes qui ont pris en considération les efforts en matière d'exploration.

Remboursement des débetures non convertibles :

Tenant compte de la performance de production actuelle de la mine de Nampala et conformément aux termes des débetures, la Société a commencé le remboursement de ses débetures non convertibles (les « débetures ») venant à échéance au plus tard le 26 novembre 2020. Robex a remboursé le tiers du capital des débetures le 29 août dernier, soit un montant de 3 881 000 \$, uniquement grâce aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et prévoit le remboursement d'un autre tiers d'ici la fin de l'année 2019. Ce remboursement hâtif des débetures, portant intérêt à 10 % annuellement, permettra de réduire considérablement les charges financières de la Société.

Ce processus de désendettement se fait tout en respectant les besoins d'investissements en cours et le calendrier des échéances bancaires.

Pour informations :

Ressources Robex Inc.

Benjamin Cohen, CEO

Augustin Rousselet, CFO/COO

Siège social : (581) 741-7421

info@robexgold.com

Le présent communiqué comporte des énoncés pouvant être considérés comme des « renseignements prévisionnels » ou des « énoncés prospectifs » en termes de droit des sûretés. Ces renseignements prévisionnels sous-tendent des incertitudes et des risques, dont certains échappent au contrôle de Robex. Les réalisations et les résultats finaux peuvent différer considérablement des prévisions formulées implicitement ou explicitement. Ces écarts peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, notamment à l'instabilité du prix des métaux sur le marché, aux conséquences de la fluctuation du taux de change et des taux d'intérêt, à une évaluation inexacte des ressources, aux risques en matière d'environnement (durcissement de la réglementation), à des situations géologiques imprévues, à des conditions d'exploitation défavorables, aux risques politiques inhérents à l'exploitation minière dans les pays en développement, à un changement de politiques gouvernementales ou de règlements (lois et politiques), à une incapacité d'obtenir les permis et les approbations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux ou à tout autre risque lié à l'exploitation et au développement miniers. Rien ne garantit que les circonstances prévues dans ces énoncés prospectifs surviendront, voire qu'elles profiteront à Robex le cas échéant. Les renseignements prévisionnels sont fondés sur les estimations et les opinions de l'équipe de direction de Robex au moment de leur publication. Robex ne s'engage aucunement à rendre publics des mises à jour ou des changements concernant ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements ou événements, ou pour tout autre motif, sauf si les lois en matière de valeurs mobilières l'exigent. La Bourse de croissance TSX ou le fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume aucune responsabilité quant à l'authenticité ou à la précision de ce communiqué.